

*Gardez l'esprit libre...*



Le Contrat Obsèques...  
*Pourquoi pas moi ?*



## *Pour profiter pleinement des saveurs de la vie*

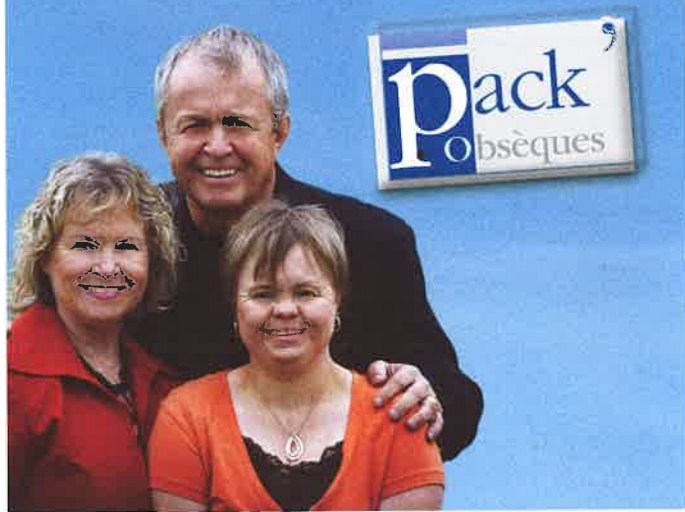
Véritable contrat de pré-financement d'obsèques, Pack'Obsèques est un produit d'assurance sur la vie simple qui permet de se constituer un capital en vue du financement des funérailles.

## *Parce que s'aimer c'est aussi protéger l'autre*

Pack'Obsèques est une formule qui permet à un couple de souscrire un contrat Obsèques en primes périodiques, avec en cas de décès du 1<sup>er</sup> assuré, l'arrêt du paiement des primes pour l'assuré survivant.

Ce dernier reste couvert pour le capital prévu, revalorisé chaque année.

*Gardez l'esprit libre...*



Si l'un de vous vient à disparaître,  
*tout est déjà financé pour  
celui ou ceux qui restent !*

Prévoir son avenir et construire celui de ses enfants n'est pas chose aisée pour les parents d'un enfant à charge ou handicapé. En organisant les questions matérielles grâce à Pack'Obsèques, vous assurez votre tranquillité et celle de vos proches.

Pack'Obsèques permet aux parents d'associer leur enfant à leur projet en matière de prévoyance funéraire, ainsi, lorsque survient le 1<sup>er</sup> décès, tout est financé pour celui ou ceux qui restent.\*

\* voir conditions auprès de votre conseiller.

## Souplesse et liberté

Grâce à ses formules Épargne ou Prévoyance, Pack'Obsèques vous laisse une grande souplesse :\*

versements périodiques, versements libres, primes uniques, temporaires ou viagères. Vous pouvez souscrire dès 18 ans et jusque 90 ans, en toute liberté. Vous choisissez le montant du capital garanti, entre 1000€ et 15000€. Vous choisissez le versement du capital au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> décès. Vous désignez librement un bénéficiaire, qui peut être une entreprise de prestations funéraires. Le moment venu, cette entreprise se chargera de l'organisation des funérailles.



## Une formule Prévoyance

Pour garantir un capital sans contrainte. En fonction de votre âge, de votre état de santé, AFI ESCA détermine le montant des primes que vous pourrez payer durant un laps de temps choisi ou durant toute votre vie. De plus, vous pouvez opter pour la progression du capital garanti et en choisir la durée.

Quoi qu'il arrive, vous êtes assuré que vos obsèques seront réalisées en toute quiétude.

## Une formule Épargne

Vous disposez d'ores et déjà d'un petit capital, alors optez pour la formule Épargne. Votre capital sera revalorisé chaque année et vous n'avez plus à vous soucier de rien.

En cas de besoin, vous pouvez récupérer toute ou partie de votre épargne. Si au jour de votre décès, le capital est supérieur au montant de la prestation funéraire, l'excédent sera versé aux bénéficiaires que vous avez désignés.

## Une garantie Assistance

Pack'Obsèques prévoit également une garantie assistance rapatriement. Où que vous soyez, et dans le respect de vos souhaits, vous êtes certain de pouvoir reposer dans l'endroit que vous avez choisi. Vos proches pourront également obtenir toutes les informations nécessaires qui répondront à leurs interrogations.

## Une information claire et détaillée

À tout moment, et au moins une fois par an, AFI ESCA vous communique le montant de vos garanties. Vous pouvez ainsi vous assurer que le montant du capital revalorisé est toujours suffisant pour couvrir les frais prévisibles d'obsèques. Au moment de votre souscription, vous disposez de tous les éléments vous permettant de souscrire dans des conditions optimales.

# Pack'Obsèques en résumé...

	Formule Épargne	Formule Prévoyance
Age à l'adhésion	À tout âge	Dès 18 ans (sans visite médicale)
Versements  [*] Versement initial de 1.000 €	Unique (de 1.000 € à 15.000 €) Programmés [*] (75 € minimum/période) Libres [*] (200 € minimum)	Unique (de 1.000 € à 15.000 €) Périodiques (sur 1, 2, 4, 6, 8, 10, 15, 20 ou 25 ans) Viager
Revalorisation annuelle	De l'épargne constituée avec Taux minimum garanti annuel	Du capital garanti + possibilité de progression annuelle du capital sur une durée choisie

\*voir conditions auprès de votre conseiller

## Parce que Prévoir n'anticipe rien

- 1 Vous pouvez désigner une entreprise de prestations funéraires comme bénéficiaire de votre contrat. C'est elle qui se chargera, le moment venu de l'organisation des funérailles.
- 2 La « Garantie Assistance » post-décès soulage ceux qui vous entourent de toutes les préoccupations liées notamment au rapatriement et au transport du corps du défunt.



JPV Assurances : Courtier en assurances, Siège Social : rue du petit Floyon 59219 FLOYON, Adresse postale : BP 40096 - 59362 AVESNES SUR HELPE CEDEX, SAS au capital de 25 000 euros, RCS Valenciennes B 449 927 763, n° Orias : 07 008 036 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

AFI ESCA : Compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital de 12359520 euros, R.C.S. Strasbourg 549 502 517, Siège social : 2, quai Kléber 67000 Strasbourg, Adresse Postale : AFI ESCA - CS 30441 - 67008 Strasbourg Cedex. [www.afi-esca.com](http://www.afi-esca.com)